



Commissaires aux comptes

Yves CROGUENNEC

Jocelyne CHAPUT

Philippe BORDERE

Virginie REIGUE-LAURENT

LE CHAPEAU MAGIQUE

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

SAS AUDITEURS ASSOCIÉS, 26 rue Atlantis, Parc d'Ester – BP 96981

87069 Limoges Cedex

Téléphone : 05 55 10 22 00 - Fax : 05 55 77 44 77

Société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et placée sous l'autorité du Haut
Conseil du Commissariat aux comptes

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 €

RCS Limoges B 399 315 829

ASSOCIATION LE CHAPEAU MAGIQUE

Siège social : 12 rue du Maréchal Joffre – 87000 LIMOGES
SIRET 349 717 678 00057

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'assemblée générale de l'association **LE CHAPEAU MAGIQUE**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LE CHAPEAU MAGIQUE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ASSOCIATION LE CHAPEAU MAGIQUE

Siège social : 12 rue du Maréchal Joffre – 87000 LIMOGES
SIRET 349 717 678 00057

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports établis par vos dirigeants et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

ASSOCIATION LE CHAPEAU MAGIQUE

Siège social : 12 rue du Maréchal Joffre – 87000 LIMOGES
SIRET 349 717 678 00057

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limoges, le 17 juin 2019,

Le commissaire aux comptes



AUDITEURS ASSOCIES

Yves CROGUENNEC



Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	189,05	189,05		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 346,93	5 184,60	6 162,33	8 599,86
Autres immobilisations corporelles	95 139,60	82 005,56	13 134,04	19 247,52
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	168,42		168,42	168,42
TOTAL (I)	106 844,00	87 379,21	19 464,79	28 015,80
Stocks en cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				270,00
Créances usagers et comptes rattachés	26 766,48		26 766,48	39 674,24
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Autres	44 488,83		44 488,83	26 140,06
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	120 988,36		120 988,36	114 666,01
Charges constatées d'avance	936,53		936,53	3 843,59
TOTAL (II)	193 180,20		193 180,20	184 593,90
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	300 024,20	87 379,21	212 644,99	212 609,70

CE DOCUMENT, VISE PAR NOS SOINS
EST INDISSOCIABLE DE NOTRE RPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS

SAS LIGNE CLAIRE ET ASSOCIES

Page 2

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)
Fonds associatifs et réserves		
Fonds propres		
. Fonds associatifs sans droit de reprise		
. Ecart de réévaluation		
. Réserves	90 037,56	83 714,46
. Report à nouveau		
. Résultat de l'exercice	1 721,42	6 323,10
Autres fonds associatifs		
. Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports		
. Legs et donations		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
. Ecart de réévaluation		
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	17 998,05	24 902,84
. Provisions réglementées		
. Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I)	109 757,03	114 940,40
Provisions pour risques et charges	36 004,17	29 740,06
TOTAL (II)	36 004,17	29 740,06
Fonds dédiés		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources		
TOTAL (III)		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	110,70	1 613,34
Fournisseurs et comptes rattachés	16 478,58	11 874,30
Autres	39 043,53	35 318,97
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	11 250,98	19 122,63
TOTAL (IV)	66 883,79	67 929,24
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	212 644,99	212 609,70
Engagements reçus		
Legs nets à réaliser		
. acceptés par les organes statutairement compétents		
. autorisés par l'organisme de tutelle		
Dont en nature restant à vendre		
Engagements donnés		

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	47 716,92		47 716,92	41 750,15	5 967	14,29
Montants nets produits d'expl.	47 716,92		47 716,92	41 750,15	5 967	14,29
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			277 608,00	262 751,17	14 857	5,65
Cotisations						
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits			7 270,00	6 398,00	872	13,63
Reprise de provisions			29 740,06	32 277,09	- 2 537	-7,86
Transfert de charges			51 812,03	46 706,19	5 106	10,93
Sous-total des autres produits d'exploitation			366 430,09	348 132,45	18 298	5,26
Total des produits d'exploitation (I)			414 147,01	389 882,60	24 264	6,22
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			340,29	472,58	- 132	-27,99
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			340,29	472,58	- 132	-27,99
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			4 333,50	1 365,53	2 968	217,35
Sur opérations en capital			7 122,79	4 770,41	2 352	49,31
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			11 456,29	6 135,94	5 320	86,71
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			425 943,59	396 491,12	29 452	7,43
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			425 943,59	396 491,12	29 452	7,43

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	8 522,65	8 632,66	- 110	-1,27
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	2 201,75	2 031,00	171	8,41
Services extérieurs	19 589,87	17 905,39	1 684	9,41
Autres services extérieurs	31 873,82	31 831,92	42	0,13
Impôts, taxes et versements assimilés	11 086,90	1 904,14	9 183	482,25
Salaires et traitements	227 800,66	217 365,35	10 435	4,80
Charges sociales	70 377,23	66 155,09	4 222	6,38
Autres charges de personnels	4 457,65	3 954,91	503	12,71
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	9 096,01	5 590,16	3 506	62,71
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	36 004,17	29 740,06	6 264	21,06
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	1 917,52	1 882,25	35	1,87
Total des charges d'exploitation (I)	422 928,23	386 992,93	35 935	9,29
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	0,06	0,01		500,00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	0,06	0,01		500,00
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	1 293,88	3 175,08	- 1 881	-59,25
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	1 293,88	3 175,08	- 1 881	-59,25
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	424 222,17	390 168,02	34 054	8,73
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	1 721,42	6 323,10	- 4 602	-72,78
TOTAL GENERAL	425 943,59	396 491,12	29 452	7,43
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat	2 024,88	4 060,64	- 2 036	-50,13
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total	2 024,88	4 060,64	- 2 036	-50,13
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

Annexes associations

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 212 644,99 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 721,42 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/05/2019 par les dirigeants.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les conventions ci-après ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

- Amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

CE DOCUMENT, VISE PAR NOS SOINS
EST INDISSOCIABLE DE NOTRE RPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS

Annexes associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	189			189
Immobilisations corporelles	105 942	545		106 487
Immobilisations financières	168			168
TOTAL	106 299	545		106 844

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	189			189
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	2 747	2 438		5 185
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	56 610	3 783		60 393
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	18 737	2 875		21 612
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	78 094	9 096		87 190
TOTAL GENERAL (I+II+III)	78 283	9 096		87 379

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

CE DOCUMENT, VISE PAR NOS SOINS
EST INDISSOCIABLE DE NOTRE RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	168		168
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	26 766	26 766	
Autres créances	44 489	44 489	
Charges constatées d'avance	937	937	
TOTAL	72 360	72 192	168

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	44 489
Autres produits à recevoir	
TOTAL	44 489

CE DOCUMENT, VISE PAR NOS SOINS
EST INDISSOCIABLE DE NOTRE RPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS

Annexes associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	29 740	36 004	29 740	36 004
TOTAL (II)	29 740	36 004	29 740	36 004
TOTAL GENERAL (I+II)	29 740	36 004	29 740	36 004
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		36 004	29 740	
- financières				
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants

CE DOCUMENT, VISE PAR NOS SOINS
EST INDISSOCIABLE DE NOTRE RPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	16 479	16 479		
Dettes fiscales et sociales	39 044	39 044		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	11 251	11 251		
TOTAL	66 773	66 773		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	3 850
Dettes fiscales et sociales	18 305
Autres dettes	
TOTAL	22 155

CE DOCUMENT, VISE PAR NOS SOINS
EST INDISSOCIABLE DE NOTRE RPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS